



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

RÈGLEMENT NUMÉRO 326 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LE PROJET DE REGLEMENT ENUMERE CI-HAUT.

AVIS est donné, par la présente :

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 4 mars 2025, à 19 h00, à l'hôtel de ville sise au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 février 2025, le projet de règlement suivant :

- **Règlement numéro 326 – Règlement sur la gestion des eaux pluviales**

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'établir des normes sur la gestion des eaux pluviales afin qu'elles soient gérées à l'intérieur des limites du terrain et non rejetées vers les installations naturelles ou artificielles de la Municipalité

QUE le projet de règlement numéro 326 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

DONNEE AUX COTEAUX, CE DIX-HUITIEME (18^E) JOUR DU MOIS DE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

Sandra Boulanger
Greffière